



## CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME DE L'ONUSIDA

UNAIDS/PCB(38)/16.11  
Issue date : 30 mai 2016

### TRENTE-HUITIÈME RÉUNION

**Date** : 28-30 juin 2016

**Lieu** : Salle du Conseil exécutif, Genève, Suisse

---

**Point 4.3 de l'ordre du jour**

### **Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) 2016-2021**

**Rapport du Groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme  
chargé de l'examen et de la poursuite de l'affinement du Cadre des  
résultats et des responsabilités de l'UBRAF 2016-2021**

---

**Documents complémentaires pour ce point : UNAIDS/PCB(38)/16.10**

**Actions requises lors de cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à :**

voir les décisions dans les paragraphes ci-dessous

36. *prendre note* du rapport et des conclusions du groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme établi conformément à la décision 7.2 de la 36<sup>ème</sup> réunion du Conseil pour « examiner et préciser le cadre des résultats et des responsabilités [...] et présenter le cadre des résultats et des responsabilités révisé lors de la 38<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme », et

37. *accepter* la recommandation du groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme d'*approuver* le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016-2021 final, plus détaillé et ayant établi des priorités lors de sa 38<sup>ème</sup> réunion.

**Incidences des décisions en termes de coût : aucune**

## I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 36<sup>ème</sup> réunion qui s'est tenue du 30 juin au 2 juillet 2015, le Conseil de Coordination du Programme a demandé à « *l'ONUSIDA de constituer un groupe de travail qui inclura des représentants des organismes coparrainants et des experts indépendants, pour examiner et préciser le cadre des résultats et des responsabilités de sorte que celui-ci puisse guider les travaux du Programme commun en accord avec les priorités définies par la Stratégie actualisée, et permette de communiquer aux États membres et au Conseil de Coordination du Programme des informations stratégiques qui serviront à mener une évaluation critique des réalisations du Programme commun et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Stratégie, et pour présenter le cadre des résultats et des responsabilités révisé lors de la 38<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme* » (décision 7.2).
2. Lors de sa 37<sup>ème</sup> réunion qui s'est tenue du 26 au 28 octobre 2015, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé l'UBRAF 2016-2021 ; il a rappelé le point de décision 7.2 de la 36<sup>ème</sup> réunion du Conseil et indiqué qu'il « *attend avec intérêt la présentation pour approbation d'un Cadre des résultats et des responsabilités révisé lors de la 38<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme* » (décision 6.1).
3. Lors de sa 37<sup>ème</sup> réunion, le Conseil a approuvé le budget de base pour 2016-2017 d'un montant d'US\$ 485 millions et indiqué qu'il « *attend avec intérêt qu'un lien clair soit établi entre les résultats et les ressources, tel qu'énoncé dans le Cadre des résultats et des responsabilités final, plus détaillé et ayant établi des priorités* » (décision 6.2).
4. Le présent rapport expose une synthèse des délibérations et recommandations du groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme, conformément aux décisions des 36<sup>ème</sup> et 37<sup>ème</sup> réunions du Conseil.

## II. CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

5. Après la 36<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme (30 juin-2 juillet 2015), il a été demandé aux membres du Conseil de proposer les noms d'experts indépendants expérimentés qui pourraient être envisagés pour constituer le groupe de travail dont la mission sera d'examiner et de préciser le Cadre des résultats et des responsabilités devant être présenté au Conseil de Coordination du Programme à l'occasion de sa 38<sup>ème</sup> réunion.
6. Les membres du groupe de travail devaient satisfaire aux critères suivants :
  - bonne connaissance du VIH, de la santé et/ou des questions liées, et connaissance des activités de l'ONUSIDA à l'échelon des pays, au plan régional et au niveau mondial,
  - connaissance approfondie et compréhension des concepts et des cadres de suivi et d'évaluation, et de gestion fondée sur les résultats,
  - expérience en matière d'élaboration et/ou de gestion de cadres des résultats et des responsabilités, et d'utilisation des données de suivi des performances en vue d'améliorer l'efficacité, l'efficience, la pertinence et l'impact, et
  - expérience en matière d'élaboration d'indicateurs, de collecte et d'analyse de données, et/ou d'évaluation et d'examen des performances.
7. Après une réunion d'information du Bureau du Conseil de Coordination du Programme qui s'est tenue au début septembre 2015 portant sur les mesures prises pour constituer le groupe de travail, les groupes régionaux du Conseil de Coordination du Programme

qui n'avaient pas proposé de candidats ont été contactés pour s'assurer de leur intérêt à participer au groupe de travail. De ce fait, des désignations supplémentaires ont été reçues et des consultations ont eu lieu avec les États membres pour constituer un groupe de travail équilibré

8. Le groupe de travail a été composé de quatre experts indépendants nommés par les États membres, de deux experts indépendants nommés par la délégation de la société civile du Conseil de Coordination du Programme, de deux représentants des Coparrainants et de deux représentants du Secrétariat de l'ONUSIDA. Il était présidé par l'expert nommé par l'Allemagne. Une liste de ses membres est présentée en annexe.

### III. RÉUNIONS ET PROCESSUS

9. Lors d'un webinaire d'introduction en novembre 2015, le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme a réfléchi à la manière de structurer ses activités en s'appuyant sur un examen de documents, sur l'expérience des membres du groupe, sur des entretiens en face-à-face et virtuels, et sur la nécessité de trouver un compromis entre les anticipations des différents groupes constitutifs en termes de structure, de niveau de détail, de suivi des performances, de responsabilité et de communication.
10. Une première réunion en face-à-face du groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme sur l'UBRAF s'est tenue en décembre 2015. Les débats ont porté sur la manière d'améliorer la structure, sur la présentation et les rapports de l'UBRAF et sur la façon d'affiner les indicateurs. Le groupe de travail est arrivé à la conclusion que des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour pouvoir répondre aux attentes du Conseil de Coordination du Programme et s'est engagé à continuer de travailler via des échanges virtuels et électroniques en janvier et février 2016. Il s'est par ailleurs engagé à se réunir en mars pour une deuxième réunion en face-à-face afin d'approuver un UBRAF plus détaillé et ayant établi des priorités devant être finalisé en avril 2016.
11. Lors de la deuxième réunion en face-à-face, le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme est arrivé à la conclusion que des progrès considérables avaient été enregistrés en direction d'un UBRAF 2016-2021 final, plus détaillé et priorisé. Les débats ont porté sur la manière de mieux expliquer ce que l'UBRAF peut et ne peut pas être compte tenu des complexités internes du Programme commun, sur la façon de combler les lacunes et de remédier aux insuffisances de l'UBRAF, sur les affinements nécessaires pour finaliser les indicateurs de l'UBRAF, et sur la manière d'améliorer davantage la présentation de l'UBRAF 2016-2021. Le groupe de travail a approuvé la structure et la présentation d'un UBRAF plus détaillé et priorisé, et validé les indicateurs de l'UBRAF.
12. Les membres du groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme ont découvert que le groupe offrait une tribune efficace pour des débats approfondis et productifs sur l'UBRAF. Ils ont pu exploiter leur expertise, identifier des solutions alternatives équilibrées pour un cadre révisé et un suivi des performances, et parvenir à un consensus autour d'un UBRAF 2016-2021 révisé, techniquement viable, répondant aux normes de planification, de communication et de responsabilité des Nations Unies, et tenant compte des complexités inhérentes au Programme commun, avec une compréhension plus claire de ce que l'UBRAF peut et ne peut pas être. En particulier, le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme a fait en sorte que la vision de la société civile soit prise en compte pour que celle-ci participe plus massivement à la mise en œuvre de l'UBRAF et pour mieux suivre cette participation.
13. En mars et en avril 2016, le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA ont élaboré un UBRAF plus détaillé et priorisé, intégrant l'ensemble des recommandations du

groupe de travail. Le Secrétariat de l'ONUSIDA a réalisé des tests sur le terrain et collecté des données de base pour les indicateurs de l'UBRAF dans 60 pays où le Programme commun est présent. Suite à cela, le Secrétariat et les Coparrainants ont approuvé des étapes importantes à atteindre pour 2017 et 2019, ainsi que des cibles pour 2021.

14. À la fin avril 2016, le Bureau du Conseil de Coordination du Programme, les États membres, la société civile et les autres parties prenantes ont reçu des informations sur l'UBRAF 2016-2021 révisé. En mai 2016, le groupe de travail a examiné et avalisé l'UBRAF 2016-2021 final, plus détaillé et priorisé qui sera présenté au Conseil lors de sa 38<sup>ème</sup> réunion de juin 2016.

#### IV. SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS ET DES RECOMMANDATIONS

##### A. Sur un UBRAF 2016-2021 révisé et plus détaillé

15. Le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme salue le long processus consultatif sur l'UBRAF qui a précédé sa mise en place. Il reconnaît que l'élaboration de l'UBRAF a été fondée sur des consultations régionales, mondiales et en ligne organisées pour définir les priorités, le rôle et les fonctions du Programme commun. Il a en outre examiné et réfléchi aux constatations de l'examen à mi-parcours de l'UBRAF 2012-2015 et aux retours d'information des États membres, de la société civile et d'autres partenaires ainsi qu'aux évaluations externes. Le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme reconnaît notamment les efforts engagés pour réduire la complexité de l'UBRAF et l'importance de ce dernier en tant qu'outil pour atteindre la vision de l'ONUSIDA et les Objectifs de développement durable (ODD).
16. Le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme a proposé et discuté de plusieurs solutions sur la manière de réviser et d'améliorer l'UBRAF, reconnaissant que le Programme commun est un programme complexe et que l'UBRAF doit être construit en sachant que plusieurs outils et méthodes complémentaires sont nécessaires pour collecter des données et des informations afin de fournir une vision claire de ses résultats. Les principaux points discutés et convenus relatifs aux recommandations du groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme sont présentés dans les paragraphes suivants.
17. **Amélioration de la présentation et de la structure du document de l'UBRAF.** Le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme a recommandé de fusionner la Section I et la Section II de l'UBRAF afin d'améliorer la présentation et la fluidité, de supprimer les parties répétitives et de raccourcir l'ensemble du document. Il a également demandé une clarification des limites de l'UBRAF et suggéré d'accorder plus d'importance aux produits et à leur description, en déplaçant le contenu présenté dans une annexe dans le corps du texte.
18. **Produits de l'UBRAF.** L'UBRAF présente une liste de produits par pays – ce que le Programme commun souhaite réaliser à l'échelon des pays et ce par rapport à quoi il souhaite que les produits soient évalués. Les produits de l'UBRAF identifient les progrès/les changements à l'échelon des pays qui résultent de façon plausible du soutien du Programme commun. Après avoir étudié plusieurs solutions, le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme a recommandé de conserver les produits qui couvrent les résultats à l'échelon des pays (résultats intermédiaires) auxquels l'ONUSIDA contribue de façon significative, conjointement aux gouvernements, donateurs et autres partenaires. Cette solution fournit des informations plus pertinentes au sujet des résultats escomptés des contributions du Programme commun, mais nécessite une théorie du changement claire concernant les produits. Par conséquent, le

groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme a demandé que l'on poursuive l'élaboration de la théorie du changement qui souligne les produits et les liens avec la Stratégie de l'ONUSIDA. À la suite d'une nouvelle révision et d'affinements supplémentaires, le nombre de produits a été réduit de 22 (version de l'UBRAF présentée lors de la 37<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme) à 20 (après la fusion des produits 5.1 et 5.2 sur l'égalité des sexes et des produits 7.1 et 7.2 sur la pérennité et l'efficience).

19. **Rôle et fonctions du Programme commun.** Les membres du groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme ont considéré que le rôle et les fonctions du Programme commun manquaient de clarté et demandé qu'un niveau supplémentaire soit ajouté au cadre de l'UBRAF pour identifier les fonctions organisationnelles, définir plus clairement le rôle et les fonctions respectifs du Secrétariat et des Coparrainants. Les actions du Programme commun (présentées dans l'annexe 1 du document de l'UBRAF) ont été examinées et recensées par rapport aux fonctions de base afin de fournir une meilleure vision des activités des Coparrainants à l'échelon des pays. La Matrice de répartition des tâches entre les Coparrainants et le Secrétariat a également été annexée.
20. **Estimations budgétaires et allocation des ressources.** Conformément à la demande du groupe de travail, les informations financières contenues dans les tableaux et graphiques ont été examinées et la présentation a été révisée afin de n'inclure que les informations essentielles. Le groupe de travail a également demandé des éclaircissements sur la différence entre les fonds de base et les fonds hors budget de base (également appelés « autres fonds alloués à la riposte au sida »). Le groupe de travail a approuvé une définition des fonds hors budget de base selon laquelle ils représentent : « *des ressources régulières ou extrabudgétaires qui contribuent à la réalisation des produits de l'UBRAF et qui sont ou peuvent être mesurées par les indicateurs de l'UBRAF* ».
21. Bien que le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme ait reconnu que la responsabilité financière des fonds hors budget de base incombe à chaque Coparrainants et à son Conseil respectif, il a été largement convenu que le Conseil de Coordination du Programme offrait la meilleure tribune pour guider la planification et la mise en œuvre du soutien du système des Nations Unies à la riposte mondiale au sida. Il a par conséquent été convenu que les fonds hors budget de base seraient pris en compte dans l'UBRAF et qu'il conviendrait de renforcer les comptes rendus sur les fonds hors budget de base alloués à la riposte au sida au titre de l'UBRAF 2016-2021.
22. Le budget présenté dans l'UBRAF est une estimation des ressources dont le Programme commun aura besoin en 2016-2017 pour atteindre les étapes importantes identifiées dans l'UBRAF. Comme recommandé par le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme, le risque global de ne pas réussir à générer les produits du fait d'une insuffisance de financement a été mentionné dans l'UBRAF 2016-2021 et il a été convenu que les rapports sur la mise en œuvre de l'UBRAF devront être ajustés en fonction des niveaux de financement. En outre, davantage d'informations sur la programmation et le déploiement des ressources pour le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA ont été fournies dans le cadre d'une nouvelle section de l'UBRAF.
23. **Dimension régionale.** Le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme a salué l'alignement de l'UBRAF sur les priorités régionales, ancré dans la Stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA. Les différentes caractéristiques épidémiques entre les régions du monde justifient le bien-fondé et l'opportunité d'approches régionales pour accélérer la riposte au sida. Au niveau régional, le Programme commun aide à adapter la vision mondiale, à la mettre en pratique de façon adaptée aux contextes régionaux et permet

une riposte efficace au sida dans chaque pays. Le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme a recommandé de compléter les synthèses régionales par des cartes afin d'illustrer la présence du Programme commun au niveau des pays, les allocations régionales estimées des fonds de base et des fonds hors budget de base du Secrétariat et des Coparrainants de l'ONUSIDA, et l'allocation en pourcentage des fonds aux pays participant à l'initiative d'accélération de la riposte dans chaque région. Des profils régionaux actualisés seront préparés tous les deux ans afin de tenir compte des évolutions épidémiologiques et autres.

**24. Large éventail d'outils de suivi et d'évaluation.** L'UBRAF 2016-2021 révisé propose une large gamme d'outils de suivi et d'évaluation qui fournissent ensemble une vision plus complète et valable que ne le ferait une méthode ou source d'information unique. Le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme a en particulier recommandé de renforcer les dispositions pour réaliser une évaluation indépendante afin de :

- i. montrer l'évaluation comme une composante fondamentale d'un système solide d'évaluation des performances, et
- ii. fournir davantage de détails sur le rôle joué par l'évaluation. Afin de renforcer la responsabilité, le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme a préconisé d'élargir les sources de données permettant une triangulation et d'intégrer de façon plus rigoureuse les points de vue externes.

**25.** Les membres du groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme ont préconisé un renforcement de la validation externe des données. En outre, le groupe de travail a recommandé d'étudier des solutions pour des formats de compte rendu différenciés, c'est-à-dire différents types de rapports à différentes fins. Le chapitre sur la planification, le suivi, l'évaluation, la communication et la responsabilité (cycle de l'UBRAF) a été allongé et restructuré en conséquence.

**26. Rôle et contribution de la société civile et d'autres partenaires.** Le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme est convenu que le rôle et l'engagement de la société civile, du secteur privé et d'autres partenaires devaient être plus clairement pris en compte dans l'UBRAF. Il a été recommandé d'allonger les commentaires sur les partenariats avec la société civile et d'autres parties prenantes ainsi que sur leur participation. Le groupe a reconnu qu'une participation massive de la société civile était essentielle pour la riposte au VIH et qu'elle avait besoin d'un espace réglementaire, social et culturel ainsi que de ressources financières. Il conviendrait que le soutien et le renforcement de la participation de la société civile à la riposte au sida, y compris des organisations représentatives de personnes vivant avec le VIH et de populations clés, demeurent au cœur des travaux de l'ONUSIDA.

## **B. Sur les indicateurs de l'UBRAF**

**27.** Le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme a évalué les indicateurs de l'UBRAF en termes de validité, de pertinence et de fiabilité, et a proposé des indicateurs et des méthodes d'évaluation concrets. L'examen et l'analyse des indicateurs de l'UBRAF permettent de s'assurer que :

- les produits sont bien reliés aux domaines de résultat de la Stratégie de l'ONUSIDA,
- les indicateurs sont des indicateurs indirects appropriés des produits, et
- les indicateurs mesurent des éléments qui sont des résultats plausibles des travaux du Programme commun à l'échelon des pays et fournissent des informations sur ses performances dans le temps.

28. Le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme a préconisé d'accorder la priorité aux questions permettant de mesurer chaque indicateur et de les limiter dans la mesure du possible (à un maximum de quatre questions couvrant les principales contributions du Programme commun, si possible). En consultation avec des experts en contenu des domaines et les Coparrainants concernés, le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme a proposé des questions concrètes qui sont spécifiques et auxquelles il est facile de répondre par « *Oui, Non ou Sans objet* », ce qui réduit la demande de collecte de données. Il conviendrait de considérer qu'un indicateur est atteint que si les réponses à toutes les questions d'évaluation sont « *Oui* », en excluant les cas non pertinents. Cette approche vise à éviter des formules de notation difficiles à interpréter et à simplifier l'assurance qualité. À quelques exceptions près, il conviendrait que les données soient collectées par le biais du Système de suivi du Programme commun (JPMS) qui exploite des données des systèmes nationaux de suivi, d'examen, d'évaluations et d'observations des membres de l'Équipe conjointe.
29. **Informations qualitatives et quantitatives.** Les indicateurs de l'UBRAF collectent des informations quantitatives alors que les informations qualitatives sont collectées au moyen des rapports d'activité du Système de suivi du Programme commun (JPMS) pour chaque produit. Le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme a confirmé qu'aucun autre texte/commentaire supplémentaire ne doit être collecté avec les indicateurs.
30. **Évaluation du renforcement et de la participation de la société civile.** Grâce à un processus consultatif régi par les membres du groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme nommés par la délégation des ONG du Conseil, des évaluations relatives au renforcement et à la participation de la société civile ont été réalisées. Dans les domaines de résultat, les indicateurs incluent des indicateurs de l'investissement dans la société civile et les groupes de populations clés, et de leur participation à la riposte au VIH à l'échelon des pays – en tant que résultats plausibles des efforts du Programme commun. Cette pratique est conforme aux directives de l'ONUSIDA qui appellent à une participation significative de la société civile en vue de son intégration à tous les domaines des activités du Programme commun. Un indicateur a été élaboré pour mesurer les performances du Secrétariat de l'ONUSIDA dans le soutien de la société civile au moyen de sa mobilisation de ressources. Il a été recommandé que l'on collecte des informations supplémentaires par le biais de rapports descriptifs/qualitatifs.
31. Une fois que le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme a finalisé les indicateurs de l'UBRAF, le Secrétariat de l'ONUSIDA a conduit le processus de test sur le terrain et d'établissement de données de base, d'étapes importantes pour 2017 et 2019, et de cibles pour 2021.
32. Le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme est arrivé à la conclusion que le nouvel ensemble d'indicateurs de l'UBRAF 2016-2021 a été nettement amélioré par rapport au précédent. Il a salué l'évolution des indicateurs « de processus » vers des indicateurs « de résultats », ces derniers évaluant des éléments qui résultent de façon plausible des activités du Programme commun à l'échelon des pays.

## V. CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

33. Le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme reconnaît que l'UBRAF 2016-2021 révisé intègre des améliorations significatives, en particulier :
- une structure clarifiée et simplifiée,



- un lien solide entre les ressources et les résultats,
- des critères explicites pour l'allocation des ressources,
- des produits moins nombreux/priorisés (20 contre 64 dans l'UBRAF 2012-2015),
- une meilleure prise en compte des différences et des priorités régionales,
- une clarification des rôles et des fonctions des Coparrainants et du Secrétariat,
- une théorie du changement reliant les produits de l'UBRAF à des résultats supérieurs, expliquant comment le Programme commun contribue aux résultats et à l'impact.

34. S'agissant des indicateurs de l'UBRAF révisés et finalisés, le groupe de travail a salué :

- la réduction du nombre d'indicateurs et leur réorientation (par rapport aux indicateurs de processus) pour suivre les changements à l'échelon des pays auxquels le Programme commun contribue plus directement, et
- les outils indépendants supplémentaires d'évaluation/de communication qui sont inclus dans l'UBRAF 2016-2021 révisé pour fournir une vision plus complète de ce qui a été réalisé et trianguler les résultats. Un regain d'attention est consacré à l'évaluation et à l'intégration des points de vue externes, et à la validation des données.

35. En se fondant sur les révisions telles que résumées dans le présent rapport, le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme considère que :

- i. l'UBRAF 2016-2021 révisé – à la suite de l'examen et de la poursuite de l'affinement – est nettement amélioré par rapport à l'UBRAF 2016-2021 présenté lors de la 37<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme d'octobre 2015,
- ii. l'UBRAF 2016-2021 révisé est adapté pour guider les activités du Programme commun conformément aux priorités établies par la Stratégie 2016-2021, permet une communication stratégique et peut être utilisé pour réaliser une évaluation critique des réalisations du Programme commun et des obstacles auxquels il est confronté dans la mise en œuvre de la Stratégie,
- iii. l'UBRAF est un instrument unique – le seul de son genre dans le système des Nations Unies – qui rassemble les efforts de 12 organisations de l'ONU au sein d'un cadre unique. Il est aussi le premier cadre des résultats et des responsabilités pluri-institutionnel à être adopté au titre du Programme pour le développement durable 2030, reflétant les appels pour des coalitions fondés sur des enjeux, une programmation commune, des équipes conjointes et une attribution des résultats collectifs au titre des ODD.

**Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :**

36. *prendre note* des conclusions du groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme, et
37. *accepter* la recommandation d'*approuver* l'UBRAF 2016-2021 final, plus détaillé et ayant établi des priorités lors de sa 38<sup>ème</sup> réunion.

[Annexe à suivre]

## ANNEXE

### **Composition du groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme chargé de l'examen et de la poursuite de l'affinement du Cadre des résultats et des responsabilités de l'UBRAF 2016-2021**

#### ***Experts indépendants nommés par les États membres***

**Dr. Brigitte Jordan-Harder (Allemagne)** : Le Dr. Jordan-Harder est un médecin expérimenté dans les domaines de la santé publique internationale, de la lutte contre les maladies transmissibles, et de la santé sexuelle et reproductive principalement axée sur le VIH/sida. Elle est spécialisée en matière de programmation, de mise en œuvre et de suivi de programmes de prévention, de traitement et de soins du VIH, et de santé sexuelle et reproductive ; d'appui à des ripostes multisectorielles au VIH ; d'élaboration de politiques et de stratégies ; de planification, d'évaluation et d'examen ; de conception et de gestion de systèmes de suivi axés sur les résultats.

**M. Stein Erik Kruse (Norvège)** : M. Kruse est Consultant principal chez Nordic Consulting Group. Il est expérimenté en matière d'évaluation des programmes ; de renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation au niveau de projets, de secteurs et d'organismes ; de gestion fondée sur les résultats et d'évaluation ; d'analyse et de formulation de stratégies ; d'élaboration de projets et de programmes, et de programmation sectorielle/nationale ; de recherche et développement institutionnels, y compris auprès d'organisations multilatérales dans les domaines de la santé publique et du VIH/sida.

**Dr. Juliana Givisiez (Brésil)** : Le Dr. Givisiez est une épidémiologiste expérimentée dans le domaine de la santé publique. Elle travaille au Département des IST, du sida et de l'hépatite virale du Brésil depuis 2009, principalement dans l'équipe de suivi et d'évaluation. Ses principales activités ont été axées sur l'information stratégique, en particulier l'élaboration et le suivi d'indicateurs et de projets, et la préparation de rapports nationaux et internationaux. Elle a récemment été nommée coordinatrice des activités de coopération internationale du Département.

**M. Raymond Yekeye (Zimbabwe)** : M. Yekeye est Directeur de programme au Conseil national de lutte contre le sida du Zimbabwe. Il a également été Co-président du groupe de travail sur les indicateurs du MERG (Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation) depuis sa création. Il dispose d'une vaste expérience générale, d'une expérience en suivi et évaluation au niveau des pays ainsi que sur les questions programmatiques liées au VIH dans la région de l'Afrique orientale et australe. En outre, il est actuellement Président du comité organisateur de la Conférence internationale sur le sida et les IST en Afrique (ICASA) 2015.

#### ***Experts indépendants nommés par la délégation des ONG du Conseil de Coordination du Programme***

**Mme Luisa Orza (ATHENA network)**. Luisa Orza est Directrice des programmes de l'ATHENA Network et du Salamander Trust Associate, et Administratrice de STOPAIDS. Auparavant, elle a été Responsable S&E de 2004 à 2009. Au cours des 10 dernières années, les travaux de Luisa ont principalement été axés sur la santé sexuelle et reproductive/les droits des femmes vivant avec le VIH, sur le renforcement du leadership et de la participation des femmes vivant avec le VIH, y compris les jeunes femmes vivant avec le virus et les plus durement touchées par celui-ci, et sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes dans le contexte du VIH et de la lutte contre le virus.

**Dr. Michael Arnold (Center for Sexuality and Health Disparities)**. Le Dr. Arnold est chercheur et peut se prévaloir de plus de 15 ans d'expérience en matière d'évaluation de programmes, de recherche sur la santé comportementale et psychosociale, et d'analyse des politiques sociales. Ses thèmes de recherche incluent l'influence des facteurs programmatiques, politiques et environnementaux sur le bien-être des groupes marginalisés et défavorisés. Son expérience des méthodes qualitatives et de l'utilisation des données pour promouvoir la justice sociale apparaît particulièrement pertinente pour le groupe de travail.

***Représentants des Coparrainants de l'ONUSIDA***

**Dr. Gottfried Hirnschall (suppléant : M. Kerry Kutch), OMS Genève**

**M. Chris Castle (suppléante : Mme Ariana Stahmer), UNESCO Paris**

***Représentants du Secrétariat de l'ONUSIDA***

**Mme Mary Mahy, ONUSIDA Genève**

**M. Vinay Saldanha, ONUSIDA Moscou**

[Fin du document]